

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 785

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l’alinéa 22, substituer aux mots :

« et faisant »,

les mots :

« . Il fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.